

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
06/12/2024

Date d'affichage
13/12/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 11 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, BERTAUX Delphine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : BERTAUX Delphine donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°02-11-2024 Autorisation de cession de matériel – Clôture équestre

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire depuis plusieurs années, d'une clôture visant à délimiter un pâturage équestre.

Il rappelle que sur l'année scolaire 2020-2021 une partie des élèves de l'école publique Villecartier a participé au projet pédagogique Poney'cole et qu'à cette occasion la commune avait fait l'acquisition de divers matériels visant faciliter la réalisation des activités.

Il précise que ce projet pédagogique initié par une enseignante ayant quitté l'école, ne s'est pas poursuivi et qu'en conséquence le matériel acquis n'a plus d'utilité.

Suite à un contact avec une professionnelle équestre de la commune étant intéressée par la récupération d'une clôture souple pour pâturage monsieur le Maire propose qu'elle soit cédée.

La clôture est constituée de 26 piquets ainsi que d'un ruban d'environ 200m.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant de vente à 70€ et à autoriser la cession au profit du centre équestre l'Ecurie Bazougeaise

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20241211-02_11_2024-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Fixe le montant de la cession de l'équipement présenté à 70€

Autorise monsieur le Maire à céder l'équipement présenté ainsi qu'à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

